

SANTÉ ■ Depuis onze ans Franck Refouvelet se bat pour faire reconnaître le danger des parafoudres radioactifs

Cet ouvrier est prêt à affronter Orange

Une plainte pour manquement à la réglementation sur la protection des salariés et mise en danger de la vie d'autrui a été déposée, le 16 juillet dernier, contre l'entreprise Orange. À l'origine de cette plainte, le travail d'un homme, l'aurillacois Franck Refouvelet, agent des lignes à France Télécom depuis 27 ans. Il dénonce la dangerosité des parafoudres radioactifs.

Olivier Gyroc

Franck Refouvelet, 54 ans, n'était pas un enquêteur. Il l'est devenu. Ce n'était pas non plus un spécialiste du rayonnement nucléaire mais, par la force des choses, après onze ans de travail sans relâche, il l'est aussi devenu.

Tout a commencé au milieu des années 2000, du côté de Riom-ès-Montagnes. « Plusieurs collègues agents de La Poste et de France Télécom sont tombés malades. Cinq ont développé des cancers. Trois sont décédés », lâche-t-il en regardant par-dessus ses lunettes. « À ce moment-là, on était très loin d'imaginer qu'il y avait des risques dans cette entreprise qu'était alors France Télécom. On avait un service de santé au travail, donc on avait confiance ». À Riom-ès-Montagnes, les agents de La Poste et de France Télécom partagent les mêmes locaux. « Ce sont les restes des entreprises historiques issues des PTT », poursuit l'homme avec cette envie viscérale d'être précis.



COMMENT. Durant ces dix années de recherches, Franck Refouvelet a su puiser de l'énergie au milieu des fleurs et de son potager.

« On ne savait rien et je ne savais pas où chercher »

Cette envie de précision pousse alors l'homme à tenter de comprendre ce qu'il se passe. « Pourquoi les collègues tombent-ils malades ? ». Et cette question va le hanter durant des années. Avec l'aide d'un collègue, Yves Colombat, il se met à chercher. Ils sont militants à la CGT. Franck Refouvelet, lui, est élu du personnel. Ainsi, il peut siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'entreprise. Cette double casquette va lui permettre d'une part de fouiller, mais surtout de poser des questions à son employeur.

Dans les années 2000, la société France Télécom

est touchée de plein fouet par un mal-être au travail de ses employés. Nombre d'entre eux ont mis fin à leurs jours. « À ce moment, même pour moi, c'était difficile. Mais mes recherches m'ont permis de me sortir la tête des brimades que nous vivions au quotidien », reconnaît-il aujourd'hui.

Au fil des mois, le syndicaliste pose des questions aux agents sur le terrain. « On ne savait rien et je ne savais pas où chercher. Mais certains m'ont dit qu'ils avaient pu voir un logo de radioactivité sur des emballages. D'autres m'expliquaient qu'il y avait une norme obligeant à enterrer des éléments à cinq mètres de profondeurs... Mais je n'avais

rien de précis. » Franck Refouvelet se retrouve seul face à ces informations. Lorsqu'il demande de convoquer un CHSCT extraordinaire, il se heurte au refus de sa hiérarchie qui, alors, assure qu'il n'y a pas de problème majeur. « J'ai passé de nombreux coups de fils un peu partout, pour tenter de comprendre. Et, à force je suis tombé sur l'association Henri-Pézerat, un médecin chercheur du CNRS spécialisé dans la toxicologie. Je l'ai eu quelques mois avant sa mort (*en février 2009, NDLR*) et tout de suite il m'a demandé si nous n'avions pas été en contact avec des parafoudres. C'est là que j'ai compris. »

Ces parafoudres sont de

petits appareils – mesurant, selon les modèles, entre deux et cinq centimètres – qui permettent d'éviter les surtensions sur les lignes téléphoniques et, ainsi, protéger les utilisateurs. Après la guerre, ces appareils ont été installés partout en France sur les centres d'appel ainsi que sur les poteaux téléphoniques. Ces parafoudres métalliques sont dotés d'une ampoule en verre rendant leur manipulation délicate. Ils n'ont été interdits qu'en 1978.

« J'ai compris le silence de France Télécom parce que parmi les composants de ces parafoudres, on y retrouve des éléments radioactifs tels que le radium 226, le tritium ou encore le thorium 232 ».

« Nous ne sommes plus les tarés du parafoudre »

En déposant plainte auprès du procureur de la République de Clermont-Ferrand, le 16 juillet dernier, Franck Refouvelet voit « une première marche franchie. Mais, ce n'est pas une victoire à mon sens. Des collègues sont morts et rien que pour ça je ne peux pas me réjouir. Aujourd'hui, un nouveau combat commence : on ne s'arrête pas au milieu du gué. Une chose est sûre, on ne va plus passer pour les tarés du parafoudre. Cette

plainte montre que notre dossier est solide. Sans quoi, ni l'association, ni notre avocat ne nous auraient suivis ». Désormais, le dossier est reparti à l'instruction vers le pôle santé du tribunal de grande instance de Paris. Ce sont eux qui vont analyser toutes les pièces. « La seule chose dont je suis fier, c'est que toute cette histoire est partie d'un petit CHSCT de la campagne. On s'attaque à Orange donc on sait que la bataille sera rude. Mais on veut aller jusqu'au bout de la procédure : on veut des réponses pour nos collègues. À mon sens il serait inconcevable de ne pas avoir droit à un procès. Après, si Orange sort blanchi de ce procès... Oui, je ne comprendrais pas ».